

## Compteur monophasé à carte de pré paiement DDSY 23 III

### Spécifications électriques

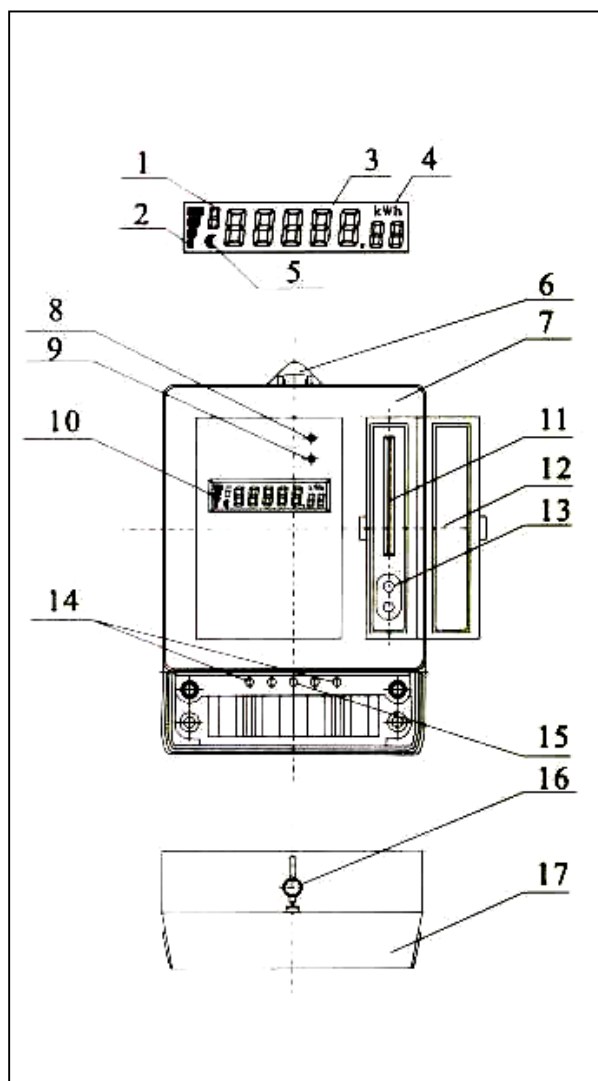
- Classe : 01
- Tension de référence : 230 V
- Courant de base Ib : 10 A
- Courant maximum I<sub>max</sub> : 60 A
- Courant de démarrage : 0.004 Ib
- Fréquence de référence : 50 Hz
- Constante du compteur k : 1600 imp/kWh
- Température de fonctionnement : - 25°C à +55°C
- Humidité : < 85% HR
- Consommation du circuit de courant : 0.3 VA
- Consommation du circuit de tension : 1.0 W, 6 VA



### Spécifications physiques

- Poids : 0.9 Kg
- Dimensions : 210\*126\*73 mm

1. Affichage des signaux.
2. Barres pour solde d'électricité.
3. Affichage des données.
4. Unité de mesure.
5. Signal de fraude d'électricité.
6. Fixation du compteur.
7. boîtier.
8. Voyant rouge d'alerte.
9. Voyant vert d'impulsions d'électricité.
10. Ecran LCD.
11. fente pour carte à puces.
12. Portière pour fente.
13. Bouton poussoir pour défilement des données.
14. Sortie impulsions.
15. Bouton poussoir pour réinitialisation et remplacement du compteur.
16. fixation et plombage du couvre bornes.
17. Couvre bornes.



## Gestion du compteur

### Ø Enregistrement du compteur :

Chaque compteur est fourni avec sa **carte client** sur laquelle le service de vente d'énergie charge les données lors de l'établissement du contrat. Le client peut alors utiliser son compteur une fois l'achat de la quantité d'électricité effectué.

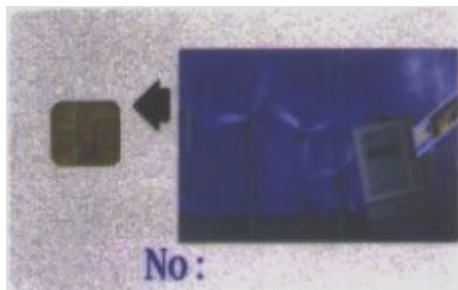
### Ø Achat de quantité d'énergie :

Quant le seuil minimum d'énergie est atteint, le compteur le signale. Le client doit alors se déplacer avec sa carte au service de vente pour acheter à nouveau la quantité d'électricité qui lui convient.

### Ø Chargement de la quantité d'électricité dans le compteur :

Pour charger le solde d'électricité acheté, le client doit ouvrir la portière et introduire sa carte (**carte client**) dans la fente du compteur. Dès que le compteur émet un bip, le client peut retirer sa carte. Le nouveau solde est alors sommé avec l'ancien et enregistré.

#### Carte client



Après avoir introduit sa carte, le client verra s'afficher se qui suit :

L 388.88 kWh

Ancien solde d'électricité

b 500.00 kWh

Quantité d'électricité achetée

L 888.88 kWh

Nouveau solde d'électricité

## Visualisation des données

Pour visualiser les données de son compteur, le client peut soit introduire sa carte ou appuyer sur le bouton poussoir de défilement situé sous la fente dédiée à la carte. Il pourra ainsi visualiser se qui suit :

L 88888.88 kWh

Solde d'électricité

P 6.05 kW

Puissance Max. appelée

H 7.26 kW

Puissance temps réel

F 50.00 kWh

Solde minimum

G 9.00 kW

Puissance souscrite

S 0.88 h

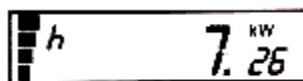
Temps de fraude

n 00005.69



Code d'identification

## Signaux d'alerte

- 1. Solde minimum** : Dès que Le seuil minimum d'électricité **F** est atteint le compteur émet un bip sonore et la LED rouge clignote avisant le client pour effectuer un autre achat. Le bip pourra être éliminé en appuyant sur le bouton de défilement, la LED continuera cependant à clignoter et le compteur fonctionnera jusqu'à l'épuisement total du solde si le client n'effectue pas de chargement.
- 2. Surcharge du compteur** : Dans le cas où la puissance Max appelée **P** est supérieure à la puissance souscrite **G**, la LED clignotera et l'écran se figera sur la puissance temps réel **h**.



Si le client constate que sa puissance souscrite **G** est insuffisante, il pourra alors augmenter sa puissance en se présentant au service de vente muni de sa carte afin d'effectuer cette opération.

- 3. Fraude d'électricité** : En cas de fraude, le signe  clignote sur l'écran. Le compteur commence à enregistrer le temps de fraude en heures (0.01h = 36 secondes). Quand la fraude est cessée, le compteur gardera en mémoire le temps et le signe  restera affiché. La fraude pourra être détectée soit sur la carte du client soit sur la carte spéciale de l'agent (**carte de lecture**) lors d'un contrôle de routine.

## Cartes spéciales

- I. Carte de réinitialisation** : Cette carte permet de récupérer le compteur après l'expiration du contrat de l'abonné.
- II. Carte de remplacement** : Cette carte permet, en cas de dysfonctionnement du compteur, de le remplacer en copiant les données dessus et les transférant sur le nouveau. Le client se voit donc avec un compteur neuf tout en gardant toutes ses données.
- III. Carte de lecture** : Cette carte permet à l'agent de transférer les données des abonnés lors d'un contrôle de routine. Elle peut emmagasiner jusqu'à 100 compteurs.